



SALAIRES

N°65

PAS D'ACCORD DE SALAIRES POUR 2014 !

La **FGCEN-FO** et les autres organisations syndicales conscientes des difficultés réelles rencontrées par certains offices, mais sans pour autant méconnaître celles des salariés, avaient formulé **une demande d'augmentation de la valeur du point de salaire de 2%**.

Cette demande, parfaitement raisonnable, n'a pas été entendue par la délégation du Conseil Supérieur du Notariat.

Après plusieurs suspensions de séance, le CSN a formulé une dernière proposition maximale d'augmentation de **0,70 %**.

La **FGCEN-FO** et deux autres organisations syndicales ont fait savoir qu'elles ne seraient pas signataires à moins **de 1%**.

Le CSN n'a pas accédé à cette demande.

C'EST UN ECHEC DE LA NEGOCIATION

Le CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT a alors mis en avant ses deux habituelles menaces :

- 1° Envoi à tous les notaires de France d'une simple recommandation à un taux très faible,
- 2° Accroissement des risques de licenciements.....

CHACUN(E) APPRECIERA L'ARGUMENTAIRE SOUTENU ENSUITE DU CONSTAT DE CE DESACCORD :

« Les augmentations accordées par le passé sont d'une telle importance, qu'elles sont très au-dessus de l'évolution du coût de la vie, et il est temps de les modérer ».

IL FAUT CEPENDANT REFLECHIR A LA QUESTION SUIVANTE :

A combien s'est élevée l'augmentation des produits pendant la période correspondante ? !

Faites-nous connaître vos réactions